Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Nucleaire-l-ASN-pose-des-conditions-a-la-reprise

13 avril 2017

Nucléaire : l'ASN pose des conditions à la reprise de production au Creusot

Paris - La production de grands composants nucléaires ne pourra reprendre à la forge d'Areva au Creusot (Saône-et-Loire) qu'après acceptation par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du plan d'action déployé par le groupe pour garantir la qualité des futures fabrications, a indiqué le gendarme de l'atome jeudi.

"L'ASN vérifiera préalablement à la reprise des fabrications le caractère complet du plan d'action et l'efficacité des actions qui ont déjà été menées", a-t-elle indiqué dans une note d'information.

Informé par Areva de son intention de redémarrer la production de composants destinés à des centrales nucléaires d'EDF, le gendarme du nucléaire a précisé avoir défini "les conditions préalables à la reprise des opérations de forgeage", dans deux courriers datés du 12 avril adressés à Areva NP (division réacteurs d'Areva) et son client.

En mars, Areva NP avait dit vouloir reprendre mi-2017 la production commerciale de grands composants nucléaires sur son site bourguignon, interrompue après la découverte en 2015 d'irrégularités dans des dossiers de suivi de fabrication.

Ces anomalies, dont certaines s'apparentent à des falsifications selon l'ASN, avaient conduit le groupe à lancer un plan d'amélioration de la qualité de ses usines de fabrication d'équipements..

Dans son courrier, le directeur général de l'ASN, Olivier Gupta, demande notamment à Areva NP de justifier que les actions mises en oeuvre "permettent de garantir la qualité des futures fabrications".

Il rappelle qu'au vu des irrégularités constatées au Creusot, "la justification du respect de l'exigence essentielle de sécurité de qualification technique", qui pour certains composants

repose sur une pièce de qualification réalisée antérieurement, ne pourra cette fois pas s'appuyer sur "les résultats obtenus sur une pièce de qualification réalisée avant la date du présent courrier".

Après la reprise de la production, l'ASN "maintiendra (...) un contrôle renforcé de l'usine Areva NP de Creusot Forge", a-t-elle prévenu.

(©AFP / 13 avril 2017 15h29)